QUOTIDIEN — 25 CENTIMES

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 184, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

MARDI 7 MARS 1933

BUREAUX :
ROUBAIX (Téléph. 9-51) 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING (Téléph. 9-85) 3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

APRÈS LES ÉLECTIONS ALLEMANDES

LA DICTATURE D'HITLER commence à s'affirmer

Sur 39.066.331 voix, les nationaux-socialistes ont recueilli 17.265.823 voix et le bloc nationaliste 3.132.715, soit un total de 20.398.538 voix

La coalition nationaliste disposera de 340 sièges sur 647 au Reichstag et de 254 sur 474 au Landtag de Prusse

Les résultats officiels des élections allemandes confirment le succès obtenu par le Parti national-socialiste qui, avec l'appoint des voix du bloc nationaliste, disposera de la majorité au Reichstag et au Landtag de Prusse.

Ainsi Hitler n'a pas tardé à affirmer sa volonté de substituer au Reich issu de la constitution de Weimar, le « Troisième Reich » qu'il a si souvent annoncé.

Au reste, comme on le souligne à Berlin, le fait que, pour la première fois depuis la constitution du nouveau cabinet, M. von Papen n'a pas assisté hier à l'audience accordée par le président du Reich à Hitler, et le fait que cette innovation est soigneusement soulignée par toute la Presse allemande constituent le meilleur commentaire de la situation politique créée en Allemagne par les élections de dimanche.

Malgré l'engagement pris par Hitler d'accepter le veto que M. von Papen pourrait élever au nom du chef de l'Etat contre n'importe quelle proposition, et de n'être jamais reçu par le président du Reich sans la présence de M. von Papen, il est clair que les alliés nationaux allemands du mouvement raciste dans le gouvernement du Reich, seront désormais réduits au rôle de « brillants seconds ».

D'autre part, les bruits qui ont couru ces jours derniers à Berlin et selon lesquels la Reichswehr s'opposerait à l'établissement d'une dictature nationale socialiste, n'ont pas été confirmés par les événements.

Le Parti national-socialiste est donc vraiment le maître, et le troisième Reich annoncé par Hitler est devenu une réalité.

On observe à Berlin, que cette dictature de fait du Parti national-socialiste aura des conséquences graves, non seulement sur l'évolution intérieure du pays, mais aussi sur la situation internationale.

Les résultats officiels provisoires des élections

AU REICHSTAG

Voici les résultats officiels provisoires des élections au Reichstag :

Nationaux socialistes : 17.265.823 voix, contre 11.737.015 en novembre 1932, soit 288 mandats contre 196 en novembre 1932.

Sociaux-démocrates : 7.173.505 voix, contre 7.247.959, soit 120 mandats, contre 121 en novembre 1932.

Communistes : 4.845.379 voix, contre 5.980.163, soit 80 mandats, contre 100 en novembre 1932.

Centre : 4.423.161 voix, contre 4.109.780, soit 73 mandats, contre 70 en novembre 1932.

Bloc nationaliste : 3.132.715 voix, contre 2.959.051, soit 52 mandats, contre 51 en novembre 1932.

Parti populiste bavarois : 1.072.893 voix contre 1.215.473, soit 19 mandats contre 20 en novembre 1932.

Le Chancelier HITLER votant à Kœnigsberg

(Photo envoyée de Kœnigsberg par avion à Berlin, et transmise par téléphoto Wide-World de Berlin).

Parti populiste allemand : 432.105 voix, contre 661.794, soit 4 mandats, contre 11 en novembre 1932.

Chrétiens sociaux : 384.263 voix, contre 403.674, soit 4 mandats, contre 5 en novembre 1932.

Parti démocrate : 333.487 voix, contre 336.451, soit 5 mandats, contre 2 en novembre 1932.

Le Reichstag élu le 5 mars comprendra 647 députés. D'après des estimations provoires, la participation électorale s'est élevée, en Allemagne à 88.5 %, et en Prusse à 88.9 %.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

UN AFFREUX DRAME de la folie à Roubaix

Une sexagénaire a tué d'un coup de revolver son petit-fils âgé de neuf ans puis a tenté de se suicider en se pendant dans sa cuisine

Un terrible drame de la folie vient de provoquer la désolation dans une honorable famille, très connue et respectée dans la grande cité industrielle roubaisienne. Neurasthénique et atteinte de la folie de la persécution, une sexagénaire avait l'intention de se suicider. Malheureusement la pauvre démente, avant de porter atteinte à ses jours, a voulu entraîner son petit-fils dans la tombe en lui tirant une balle de revolver à bout portant dans la tête. Le petit blessé a été transporté dans une clinique où, peu après, il succombait.

Profitant du désarroi provoqué par son geste homicide, la coupable tenta de se pendre dans sa cuisine. Elle fut sauvée à temps puis, ensuite dirigée sur la Clinique départementale d'**Esquermes-Lille.**

Voici comment se déroula cet affreux drame familial.

Une famille unie

Au numéro 336 de la Grande-Rue, à **Roubaix,** habitent M. Louis Knoff, âgé de 49 ans, employé de commerce, son épouse, née Albertine Leclercq, 43 ans, ménagère et leurs deux enfants Louis, 9 ans et Jules, 7 ans. La maison voisine, c'est-à-dire celle portant le numéro 338, est occupée par la mère de Mme Knoff, Mme veuve Leclercq, née Albertine-Victoire Lefranc, âgée de 63 ans sans profession.

L'accord le plus parfait régnait entre les membres de cette famille, qui entretenaient les relations les plus cordiales ; de son côté, Mme Leclercq prenait journellement ses repas chez sa fille.

La sexagénaire affectionnait beaucoup ses petits-enfants, surtout le jeune Louis.

La folie de la persécution

Tout marchait pour le mieux et chacun se trouvait heureux. Hélas ! le bonheur n'est pas toujours durable et une fois de plus, la perfide fatalité a désolé une belle famille.

En effet, vers la fin décembre 1932, Mme veuve Leclercq fut atteinte d'un mal terrible, qui lui fit changer son caractère. Partout où elle se trouvait, elle se figurait que des êtres imaginaires la poursuivaient afin de lui faire mal et de porter atteinte à sa personne.

Dans les rues, elle voyait inscrites contre les murs de graves accusations contre elle, mais ces idées étaient chimériques car, en réalité, c'était son pauvre cerveau affaibli qui lui montrait pareilles choses.

Son caractère s'aigrit alors sérieusement et, dans son entourage, on s'inquiéta de ce brusque changement, d'autant plus qu'à plusieurs reprises, elle avait manifesté l'intention de se suicider. Depuis trois semaines, elle était l'objet d'une surveillance toute particulière et une de ses belles-sœurs, habitant **Valenciennes,** était arrivée à **Roubaix** pour garder sa parente.

Ces jours derniers, il avait été décidé que la malade irait passer quelques semaines à la campagne, dans la région de **Valenciennes** et le départ devait avoir lieu hier, lundi matin. Tout était prêt, et il ne restait plus qu'à faire les adieux.

L'horrible drame

Mme Leclercq se rendit alors chez sa fille et pénétra dans la cuisine où se trouvait cette dernière, en compagnie de ses deux garçonnets, tandis que M. Knoff, afin de se rendre à son travail, endossait son pardessus dans le couloir de son habitation.

Profitant de ce que sa fille était occupée près de sa cuisinière à confectionner le déjeuner de ses enfants, qui s'apprêtaient à prendre le chemin de l'école, la grand'mère s'approcha du petit Louis, sortit un revolver de sa poche et, à bout portant, tira froidement une balle dans la tête du bambin.

L'enfant s'écroula sur le carrelage de la pièce en s'écriant : « Maman, j'ai mal à la tête », puis ce fut tout, car il venait d'entrer dans le coma. Sa mère le releva aussitôt, il perdait son sang par une blessure faite par la balle au-dessus de l'œil gauche. Il était inerte.

M. le docteur Isbecque, mandé d'extrême urgence, vint examiner la pauvre petite victime, qu'il conduisit sans tarder à la clinique de M. le docteur Leplat, à **Wattrelos,** où on jugea son état désespéré. La balle avait traversé le crâne et était venue se loger dans le cervelet, occasionnant la paralysie immédiate.

La coupable tente de se pendre

Profitant de l'affolement provoqué par son geste inqualifiable, la meurtrière regagna sa demeure où elle rédigea une lettre à l'adresse de M. le commissaire de police. Dans cette lettre, elle expliquait qu'elle était poursuivie par des esprits malfaisants qui la rendaient malheureuse, que toute sa famille lui cherchait des difficultés et qu'il fallait absolument en finir. Elle terminait en implorant son pardon et en annonçant qu'elle allait se suicider.

Elle déposa l'enveloppe bien en évidence sur la table de la cuisine, puis elle se pendit dans cette pièce, à la poignée d'une porte. Sa belle-sœur, Mme Boyart, née Marie Leclercq, âgée de 65 ans, demeurant 44, rue de la Fosse-aux-Chênes, à **Roubaix,** arriva assez tôt pour couper la corde et empêcher la mort de faire son œuvre.

Des soins énergiques prodigués à la désespérée, permirent à cette dernière de recouvrer ses sens après une demi heure d'efforts. Elle resta ensuite plongée dans un état d'inconscience sans prononcer la moindre parole et sans donner aucun détail, si mince soit-il, sur son geste inexplicable.

M. le docteur Jacquemant fut mandé pour examiner la sexagénaire. Le praticien déclara qu'elle souffrait de graves troubles mentaux et qu'il jugeait son internement nécessaire et urgent.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

L'ACTE DE DÉMENCE ET LE SUICIDE D'UN CULTIVATEUR A ÉCAILLON

Une scène de tragique démence s'est déroulée à **Ecaillon,** mettant en émoi cette petite bourgade de l'arrondissement de Douai.

M. Raymond Decraene, âgé de 26 ans, cultivateur, pris soudain d'une crise de folie, s'empara d'un bâton et voulut en frapper un de ses parents.

Le fait était d'autant plus étrange que les deux hommes vivaient en parfaite intelligence. D'ailleurs, désarmé par celui-là même qu'il voulait frapper et raisonné, Decraene s'en fut, paraissant calmé.

Mais, quelques instants plus tard, on le voyait sortir de chez lui armé d'un fusil de chasse. Et, en gesticulant, il tira au hasard, sans, par bonheur, atteindre personne. Puis il prit la fuite et alla se réfugier dans sa demeure.

Et lorsque l'émotion causée par cette algarade fut calmée, on se mit à la recherche du malheureux dément, on le découvrit pendu à un chevron dans sa grange. Ce tragique événement a jeté la consternation à Ecaillon, où Decraene était bien estimé. Il est à noter que le pauvre garçon, qui avait fait un séjour aux colonies, en avait rapporté les fièvres.

L'ÉPILOGUE D'UN DRAME ENTRE MAROCAINS A LOOS-EN-GOHELLE

Belkacem ben Ali, qui blessa mortellement son compatriote, est condamné à 5 ans de réclusion par les jurés du Pas-de-Calais.

On jugeait, hier, aux Assises de Saint-Omer, un drame mystérieux sous tous les rapports. D'abord, il faut l'avouer, nous connaissons mal la mentalité des gens entre lesquels l'affaire sanglante se déroula, en 1927, à **Loos-en-Gohelle.** Et puis, témoins et accusés parlaient difficilement le français. Malgré les secours d'un interprète, les interrogatoires menés avec patience par M. l'avocat général, furent très pénibles.

Mystérieuse affaire, répétons-le, aussi complexe que l'âme de ce Belkacem ben Ali, 28 ans, ouvrier mineur, ayant demeuré cité 11, à Loos-en-Gohelle, et dont la face blême trahit surtout l'inquiétude. Vieille affaire au surplus puisque, après le drame, le meurtrier s'était enfuit en Belgique et il fut condamné

BELKACEM BEN ALI écoutant la déposition d'un témoin

par contumace, en juin 1928, aux travaux forcés à perpétuité.

M. le conseiller Hugot présidait les débats. Il était assisté de MM. Lannoy et Eloy. M. Dorel, procureur de la République, remplissait les fonctions du ministère public ; Me Legrand, du barreau de Saint-Omer, assurait la défense du Marocain.

Rixe mortelle dans un café

Mohammed-ben Ahmed, débitant de boissons, à **Bouvigny-Boyeffles,** et qui avait résidé un moment à **Loos-en-Gohelle,** était venu, le 11 février 1927, dans cette dernière localité pour effectuer des règlements de comptes. Il passa une partie de la journée avec des camarades et, plus tard, au cours d'une rixe, croit-on, dans un café où se trouvait son compatriote Belkacem ben Ali, il fut blessé par celui-ci à coups de couteau.

Mohammed, atteint à l'épaule et a la tête, s'affaissa et mourut le lendemain. La mort, d'après l'autopsie, a été provoquée par une blessure aux lobes cérébraux. Belkacem, effrayé des conséquences de son acte, prit la fuite.

On n'en sait pas davantage. On ignore les causes de l'agression. Les témoins sont disparus ou très peu affirmatifs.

— Une rivalité amoureuse avait pu mettre aux prises les deux Arabes, déclare le brigadier de gendarmerie Nedelérez, qui participa à l'enquête. Mohammed, courtisait, dit-on, la cousine de Belkacem, une Française, que lui-même, ajoute la rumeur publique, n'était pas sans aimer.

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

UNE LAITERIE MODÈLE A DENAIN

La mise en bouteilles du lait qui vient d'être filtré et ramené à une température de 1 degré 7 à la ferme de Thonville

(LIRE L'ARTICLE EN 5e PAGE DANS NOTRE RUBRIQUE « LE RÉVEIL AGRICOLE »)

LES MINISTRES SE SONT RÉUNIS HIER EN CONSEIL DE CABINET

Un projet d'emprunt de consolidation sera déposé ce matin sur le bureau de la Chambre

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier après-midi en conseil de cabinet, au ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Edouard Daladier.

Le conseil s'est occupé de la préparation de la conférence économique nationale. M. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé de la situation internationale et M. Queuille, de la situation agricole à propos de laquelle les mesures nécessaires seront soumises à l'approbation du conseil des ministres.

Sur la proposition de M. Daniélou, le conseil a décidé de demander l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre du projet de loi concernant les habitations à bon marché.

A l'issue du conseil de cabinet, Me Georges Bonnet, ministre des Finances, a confirmé qu'un projet d'emprunt serait déposé dès ce matin sur le bureau de la Chambre et renvoyé immédiatement à la commission des finances qui statuera aussitôt. La discussion pourrait ainsi s'engager au début de la séance de l'après-midi. Le ministre des Finances espère que le Sénat sera en mesure de se prononcer à son tour, dans la journée de jeudi, et que l'ouverture de la souscription pourrait avoir lieu dès lundi si toutefois les circonstances du marché le permettent. Le texte présenté au Parlement ne fixera ni taux, ni les modalités du nouvel emprunt. On peut toutefois indiquer que le montant en sera de l'ordre de dix milliards, à émettre en tranches successives. Il s'agit d'un emprunt de consolidation destiné à combler les déficits des exercices budgétaires antérieurs et à permettre la continuation des grands travaux en cours d'exécution : habitations à bon marché, fortifications, électrification des campagnes, etc.

Un Conseil des Ministres se tiendra demain

Les ministres se réuniront en conseil mercredi matin, à 10 h., à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. CERMAK MAIRE DE CHICAGO EST MORT HIER

Il a succombé aux blessures qu'il a reçues lors de l'attentat de Miami contre M. Roosevelt

M. Cermak, maire de Chicago, l'une des victimes de l'attentat de Miami, a succombé à ses blessures.

M. Anton Cermak, était, dit-on, le meilleur maire qu'ait eu la ville de Chicago depuis vingt ans. Sous son administration, le nombre des crimes a

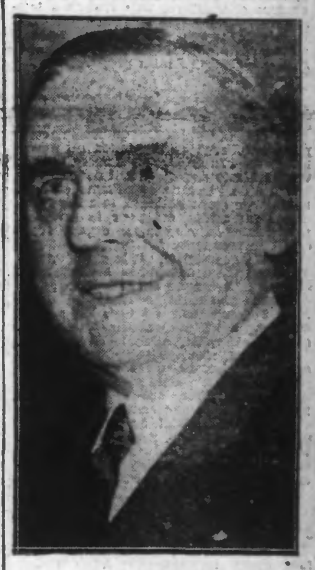

M. CERMAK

considérablement diminué malgré l'augmentation rapide de la population de cette ville.

Fils de ses œuvres, M. Anton Cermak était devenu membre du barreau, puis juge. En 1931, il fut élu maire de la municipalité de Chicago et, dès ce moment, il lutta avec succès contre les Gangsters.

Le meurtrier sera jugé une seconde fois

L'attorney de la Floride a annoncé qu'il allait convoquer une session du jury pour demander que Zingara ait à répondre du crime d'homicide volontaire.

UN CHARRETIER DOUAISIEN ÉCRASÉ PAR SON TOMBEREAU A LOFFRE

Charretier au service de M. Lemire, entrepreneur de travaux publics, Grand'Place, à Douai, M. Henri Humez, 45 ans, domicilié avenue des Tilleuls à la cité du faubourg de Béthune, se trouvait, hier, à Loffre, où il venait de charger un tombereau de sable.

Tout à coup le tombereau bascula et s'abattit sur le malheureux.

Relevé très grièvement blessé, l'infortuné charretier fut en hâte dirigé sur l'Hôtel-Dieu de Douai, mais il succomba avant d'y arriver.

M. Humez était marié et père de quatre enfants.

UN INFANTICIDE A ÉTRŒUNGT PRÈS D'AVESNES

Les époux Carlier-Bétry, herbagers à **Etrœungt,** avaient à leur service une Polonaise, Agathe Weglaska, 23 ans, depuis le 27 septembre 1932. Cette dernière venait de **Roubaix** où elle eut pour ami un compatriote qui est retourné en Pologne. Elle constata peu après qu'elle était enceinte, mais ses patrons ne s'en étaient pas aperçus.

Dimanche, vers 14 h., se sentant indisposée, elle montait dans sa chambre et au cours de l'après-midi, mettait au monde un enfant. Elle le plaça à côté d'elle dans son lit et s'endormit ; quand elle se réveilla l'enfant se trouvait sous le lit.

Mme Carlier voyant sa domestique malade lui dit qu'elle allait faire prévenir le docteur.

Agathe Wegloska profita des quelques instants où elle était seule pour faire disparaître les traces suspectes.

Le docteur, à son arrivée, n'eut pas de peine à constater qu'il s'agissait d'un infanticide.

Les gendarmes furent prévenus et ils découvrirent le nouveau-né sous le lit.

Le Parquet d'Avesnes, prévenu, se rendit sur les lieux hier vers 15 h. 30 ; il était composé de M. de Moissac, juge d'instruction, de M. Andrers, procureur de la République et de M. Evrard, commis-greffier. Par le truchement d'une interprète la Polonaise put répondre à toutes les questions posées par M. le juge d'instruction. Elle a notamment déclaré qu'elle avait vu son enfant sous le lit, qu'elle ne s'en était plus préoccupée et qu'elle n'avait fait aucun appel pour attirer l'attention de sa patronne. Elle a en outre nié avoir eu l'intention de faire mourir son nouveau-né.

Il est probable que la coupable avait caché le petit être sous son matelas et que l'enfant était tombé sous le lit.

Après la visite du docteur elle a été placée sous mandat d'arrêt pour être conduite à la prison d'Avesnes.

Le docteur Triqueneaux, médecin légiste, procèdera à l'autopsie du petit corps mercredi matin.

LES ÉTATS-UNIS ont suspendu l'étalon-or

Le Président ROOSEVELT a interdit les exportations d'or et d'argent et suspendu toutes les opérations bancaires jusqu'après le 9 mars, mais on craint que cette mesure ne soit prorogée par le Congrès américain

Comme nous l'avions laissé prévoir dans nos dernières éditions d'hier, le Président Roosevelt a proclamé l'embargo sur les exportations d'or et d'argent.

Cette proclamation suspend toutes les transactions bancaires depuis le lundi 6 mars, à une heure du matin jusqu'après le 9 mars.

On envisage, dans de nombreuses villes américaines, l'émission de coupures de compensation comme celles qui vont être émises mardi, à New-York, ou d'autre papier monnaie du même genre.

Les mesures annoncées par la proclamation présidentielle sont entrées en vigueur à partir d'hier matin, une heure (heure locale). La proclamation de M. Roosevelt autorise une réglementation nationale pour l'émission des certificats des chambres de compensation. Elle interdit la thésaurisation des pièces de monnaie ou des billets de banque.

La déclaration annonce une vacance nationale bancaire jusqu'à jeudi soir, minuit.

Dans les milieux bancaires, la proclamation du président Roosevelt est interprétée comme équivalant à l'abandon de l'étalon or par les Etats-Unis, mais seulement pendant la période du moratoire bancaire.

La proclamation présidentielle

Dans la proclamation de M. Roosevelt annonçant les mesures d'exception pour remédier à la crise, le Président des Etats-Unis souligne la nécessité d'empêcher les retraits inconsidérés d'or et de devises, ainsi que la spéculation croissante qui a lieu à l'étranger et qui s'est traduite par un grave épuisement des stocks d'or américains.

La proclamation ajoute :

« En conséquence, moi, Franklin D Roosevelt, président des Etats-Unis, proclame, ordonne et déclare par la présente, qu'à partir du lundi 6 mars jusqu'au jeudi 9 mars, les deux dates étant incluses, une vacance bancaire sera observée par toutes les institutions bancaires, y compris leurs territoires et possessions insulaires, et que, pendant la dite période, toutes transactions bancaires seront suspendues.

» Pendant cette vacance, sauf comme il est ci-après stipulé, aucune de ces institutions ou succursales ne devra payer, exporter, mettre en réserve l'or ou l'argent monnayé, en lingot ou en devise, ni en permettre le retrait ou le transfert de quelque façon que ce soit, ni agir de façon quelconque qui puisse en faciliter la thésaurisation.

» De plus, aucune de ces institutions ou succursales ne pourra rembourser des dépôts, faire des prêts, emprunts ou escomptes, opérer des transactions en change étranger de transfert ou de crédit des Etats-Unis avec aucune place à l'étranger, ni pratiquer aucune opération bancaire de quelque nature que ce soit ».

Une déclaration du secrétaire d'Etat à la Trésorerie

M. Woodin, secrétaire à la Trésorerie, a décaré que les Etats-Unis n'ont pas abandonné l'étalon or

« Toute interprétation dans ce sens des decisions prises par le président Roosevelt, a-t-il ajouté, serait une grave erreur ».

Il a fait remarquer que la monnaie américaine était simplement « gérée ». Il a attiré l'attention sur la situation qui règne actuellement en Suisse, où les exportations d'or sont interdites.

Une mesure provisoire de protection

On déclare, à la Maison Blanche, que la mesure qui vient d'être adoptée était envisagée et en préparation depuis au moins quinze jours et que M. Ogden Wills avait été en consultation permanente avec la nouvelle administration pendant la journée de dimanche.

Par la proclamation du président Roosevelt, décrétant des vacances bancaires, les Etats-Unis ont provisoirement abandonné l'étalon or. Les banques peuvent cependant accomplir toutes les autres opérations financières, émettre des certificats sur les « Clearing house » (chambres de compensation) et accepter de nouveaux dépôts en argent liquide, qui ne seront pas soumis aux restrictions. Les banques fédérales de réserve peuvent, en outre, accepter des dépôts sous forme d'obligations nationales.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Le joyeux et bruyant Carnaval de Malo-les-Bains

Le Carnaval de Malo (plage de Dunkerque) a lieu le dimanche de la Violette et revêt un caractère de pittoresque local, très prononcé. Une foule énorme, venue de toute la région des Flandres, vient voir et même participer à sa fameuse « Bande des Pêcheurs », en flamand : Viescherbend.

Pas de cavalcade aux chars somptueux, ni de groupes au costumes de différentes époques. Un seul cortège — si l'on peut dire — la Bande des Pêcheurs.

Tous, vêtus de costumes les plus disparates et d'un original recherché, une ombrelle ou un vieux parapluie tendu à bout de bras, le masque couvre — ce jour là — toutes les classes de la société, toute l'échelle sociale participe à ce « chahut » monstre. Conduits par une musique entraînante, se relayant avec une « clique » de fifres et tambours, les masques forment une cohue infernale, indescriptible. On piétine, on se serre, on court, on danse, on chante : c'est la « Viescherbend » qui passe.

Voici une photo qui montre tout le pittoresque du Carnaval de Dunkerque-Malo, qui attire chaque année en notre station balnéaire une foule de plus en plus importante.

La Chevrière de Beauvoir

par Olivier DUVERGER, *tel est le titre du sensationnel feuilleton que nous publierons dans quelques jours.*